

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 18 septembre 2023

*Nombre de membres du
Bureau :*

*En exercice : 35
Présents : 18
Pouvoirs : 7
Votants : 25*

OBJET

**Délibération
2023_09_18_01B
Approbation du procès-
verbal de la réunion du 26
juin 2023 :**

Votes Pour : 25

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-huit septembre,
A neuf heures trente,

se sont réunis à St Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le douze septembre deux mille vingt-trois.

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Vincent BONNICI Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Stéphane HEYRAUD Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Marc LAPALLUS Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Didier PONCET Mandataire : Pascal PONCET

Mandant : Daniel PRUD'HOMME Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Xavier VILLARD Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Georges BERNAT, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Jean-Paul TISSOT

Madame la Présidente expose :

VU l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la transmission du procès-verbal du Bureau syndical du 26 juin 2023 aux membres de l'assemblée le 12 septembre 2023;

CONSIDERANT que le procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

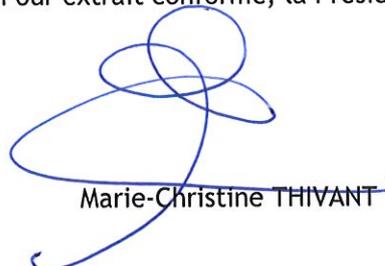
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 26 juin 2023.

Fait et délibéré en séance

Le 18 septembre 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.